



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 mai 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 mai 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 15), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 24), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 22), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 11), M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 22), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 13), M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Gueric CHALNOT, Mme Solange JOLY, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 23 incluse), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Gérard VAN HELLE (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD, M. Michel LOYAT à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE, M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT.

OBJET : 27 - Réalisation d'un espace dédié au transport scolaire rue des Courtils - Demandes de subventions

Réalisation d'un espace dédié au transport scolaire rue des Courtils

Demandes de subventions

Rapporteur : Mme l'Adjointe ZEHAF

Les usages multiples de la rue des Courtils (circulation générale, riverains, commerces, ligne régulière de bus urbains, dépose minute des parents d'élèves des deux établissements scolaires et arrêt des cars scolaires) font apparaître des difficultés aiguës et de réels problèmes de sécurité sur certains créneaux horaires durant toute la semaine, et plus particulièrement lors de l'arrivée et du départ des élèves internes. En effet, l'arrêt des cars sur chaussée impose l'ouverture des soutes à bagages, y compris côté voies de circulation.

Afin de remédier à cette situation, la Ville de Besançon souhaite réaliser un espace dédié au transport composé d'une voie en site propre et d'un ensemble de quais pour assurer une dépose plus sécuritaire des élèves du Lycée Pergaud et du Collège Proudhon.

La réalisation de l'aménagement est fixée à l'automne 2017, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Besançon.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) ainsi que la Région Bourgogne Franche-Comté ont été sollicitées afin de prendre en charge ou financer une partie du projet. Le coût de ce projet est estimé à 450 000 € TTC, soit 375 000 € HT.

Une partie des travaux sera prise en charge directement par le Grand Besançon pour un montant estimé à 150 000 € TTC, soit 125 000 € HT, par l'intermédiaire d'un groupement de commandes.

Le montant des dépenses restant à charge pour la Ville s'élève à 300 000 € TTC, soit 250 000 € HT. Les dépenses seront prélevées sur la ligne 23.824.2315.004813.30300.

Le plan de financement prévisionnel de ces dépenses restant à la charge de la Ville s'établit comme suit :

- Participation de la Région Bourgogne-Franche-Comté :	125 000 €
- Participation de la Ville de Besançon :	<u>125 000 €</u>
- Total HT :	250 000 €
- TVA à la charge de la Ville :	<u>50 000 €</u>
- Total TTC :	300 000 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la réalisation d'un espace dédié au transport scolaire, rue des Courtils
- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter une subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté et auprès de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LOYAT, M. ACARD et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le **23 MAI 2017**



Contrôle de légalité